

CHANGEMENT CLIMATIQUE,
MARCHÉS DU CARBONE ET LE MDP :

UN APPEL À L'ACTION

Synthèse :

Recommandations du Groupe d'experts de haut niveau
sur le Dialogue de politique générale sur le MDP





CDM Policy Dialogue

**CHANGEMENT CLIMATIQUE,
MARCHÉS DU CARBONE ET LE MDP:**

UN APPEL À L'ACTION

Synthèse:

Recommandations du Groupe d'experts de haut niveau
sur le Dialogue de politique générale sur le MDP

Synthèse

Le monde fait face à une triple menace sans précédent concernant le changement climatique – confluence malencontreuse de trois tendances corrosives :

- ▶ Le système climatique planétaire est au bord du gouffre et les effets considérables du changement climatique sont déjà ressentis dans le monde entier. Des sécheresses dévastatrices, des inondations et des ouragans extrêmes à la fonte accélérée des glaces... le changement climatique est déjà une réalité et la situation ne va faire qu'empirer.
- ▶ L'action internationale dans ce domaine est très loin du niveau dont aurait besoin le monde pour éviter des conséquences potentiellement ingérables. Les États font à peine plus de la moitié de l'effort dont aurait besoin la planète aujourd'hui.
- ▶ Les marchés mondiaux du carbone (instrument important de politique publique développé par la communauté internationale au cours de la décennie écoulée dans le but de faciliter l'atténuation des émissions réelles) s'effondrent, présageant des conséquences dévastatrices. Tel est notamment le cas s'agissant du plus important marché mondial du carbone, spécifiquement conçu pour lier pays développés et pays en voie de développement. Cet instrument, dont le fonctionnement est assuré par les Nations Unies, porte le nom de Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Pour combattre cette triple menace, la communauté internationale doit agir rapidement et de manière décisive.

Même s'ils sont en eux-mêmes insuffisants, les marchés du carbone bien réglementés se sont révélés des instruments essentiels de la lutte contre le changement climatique. Les États doivent faire une priorité essentielle du fait de rétablir la confiance dans les marchés mondiaux du carbone en général et dans le MDP en particulier. Les marchés du carbone permettent aux États d'atteindre leurs objectifs d'atténuation de manière flexible et avec un bon rapport coût-efficacité, en prenant en compte les baisses des émissions indépendamment de l'endroit où elles ont lieu. Les marchés du carbone sont en effet en mesure d'améliorer le rapport coût-efficacité des activités d'atténuation, ainsi que de faciliter l'adoption d'objectifs d'atténuation plus ambitieux. Au cours de la décennie écoulée, le MDP a, à lui seul, aidé les États à réduire près

d'un milliard de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, permettant aux nations développées de réaliser 3,6 milliards de dollars d'économies. Au cours de cette même période, le MDP a mobilisé plus de 215 milliards de dollars d'investissements dans des pays en voie de développement, accélérant ainsi la croissance et la réduction de la pauvreté.

Les marchés mondiaux du carbone ont permis à nombre de pays en voie de développement de mieux apprécier leur propre potentiel en matière d'atténuation des émissions de façon adaptée aux contextes nationaux. Des expériences positives avec le MDP ont permis au Brésil, à la Chine, au Mexique, à la Corée du Sud et à d'autres nations émergentes de premier plan d'explorer les systèmes de marchés nationaux du carbone. Bien que des critiques aient été formulées à l'encontre du MDP pour avoir approuvé des projets aux avantages discutables en termes de protection de l'environnement et de développement durable, le MDP a réalisé, ces dernières années, des progrès considérables et son action a des effets positifs bien au-delà des projets spécifiques. Le MDP a contribué à la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'une culture mondiale de l'action et la mobilisation du secteur privé par le biais des marchés.

Malheureusement, le MDP est en danger. Les cours du carbone sur le marché du MDP ont baissé de 70% au cours de la seule année écoulée et cette tendance devrait être confirmée. Pourquoi ? Les objectifs en matière d'atténuation sont si modestes qu'ils ne motivent plus assez fortement l'investissement privé international et l'action locale dans les pays en voie de développement. En outre, bien des pays qui se sont dotés d'objectifs en matière d'atténuation n'ont pas lié leur réalisation à l'utilisation du MDP. Dans ces circonstances, les décideurs politiques tout comme les activistes climatiques manifestent des doutes croissants quant à l'avenir d'instruments tels que le MDP. Par ailleurs, États, investisseurs privés et établissements financiers fuient le marché du MDP. Il est probable, à défaut de solutions nouvelles, que cette évolution ira en s'accroissant, et qu'elle anéantira les capacités techniques du marché mondial du carbone.

Certains pourraient ne pas se lamenter sur la mort potentielle du MDP. Après tout, les États ont commencé à travailler sur une nouvelle génération d'instruments de marché susceptibles d'être plus prometteurs sur le long terme. Il faudra toutefois des années pour concevoir de nouvelles solutions et les rendre opérationnelles. Pour le reste de cette décennie, il y a fort à parier que le MDP demeurera



Projet MDP: 1558: Production de Biogaz à la ferme Ratchaburi en Thaïlande. Les avantages manifestes du MDP sur un élevage porcin en Thaïlande.

Asger Olesen

le moyen principal, et peut-être le seul, de bénéficier des avantages d'un marché du carbone réellement mondial. Cela signifie qu'un MDP fort est indispensable pour soutenir le consensus politique essentiel à de futurs progrès. Un MDP solide est également requis pour que les pays en voie de développement profitent dès aujourd'hui des avantages des marchés du carbone.

Si les États permettent au marché du MDP de se désintégrer, le consensus politique en faveur des marchés du carbone réellement mondiaux pourrait bien se déliter avec une grande partie de la capacité mondiale des marchés du carbone dans les pays en voie de développement. Il est peu probable que les pays en voie de développement et le secteur privé profiteront d'avantages suffisants pour justifier la mise en place de mesures agressives d'atténuation des émissions. En bref, un effondrement du MDP pourrait provoquer un recul majeur de la coopération internationale dans le domaine du climat, dont les conséquences pourraient être dévastatrices pour tous.

Pour éviter cette blessure auto-infligée, la communauté internationale doit, de toute urgence, adopter quatre mesures essentielles qui se renforcent mutuellement.

Les États doivent, tout d'abord, **intervenir de manière déterminée pour répondre à la crise immédiate** et renforcer de manière substantielle leurs ambitions en matière d'atténuation. Ils réduiraient non seulement leur propre pollution climatique, mais stimuleraient la demande de transactions

internationales de carbone et accéléreraient par conséquent les progrès dans d'autres pays. Il serait également souhaitable qu'ils envisagent la création d'un ou plusieurs fonds dont la vocation serait d'acheter des crédits de carbone et de stabiliser les prix du carbone afin de restaurer la confiance des marchés dans l'évolution des cours futurs.

La communauté internationale doit ensuite **adapter le MDP à un nouveau contexte politique et de marché** en renforçant son rôle. À ce jour, le principal apport du MDP a vraisemblablement consisté à aider les États et les parties prenantes à acquérir dans la pratique une expérience précieuse en matière de solutions climatiques innovantes. Pour que le MDP continue en priorité à remplir cette fonction de formation sur le tas, il serait utile qu'il se développe pour intégrer les outils potentiels de politiques publiques les plus récents, par exemple: (i) en testant des approches sectorielles susceptibles d'atténuer les émissions à grande échelle, y compris celles résultant de la déforestation; et (ii) en aidant à la conception de nouveaux instruments financiers, tels que le Fonds vert pour le climat. Le MDP peut également développer ce rôle de leader en encourageant une large adoption de bonnes pratiques et de normes techniques uniformes, ainsi que par la promotion de liens utiles entre les marchés du carbone de par le monde.

Troisièmement, le MDP doit **réformer en profondeur ses procédures opérationnelles** et élargir considérablement son assistance aux pays participants pour optimiser son impact. Le MDP s'est longtemps débattu contre l'image

selon laquelle il ne contribuerait pas suffisamment à l'atténuation des émissions et au développement durable. Bien que partiellement méritée, cette réputation est quelque peu périmée, le MDP ayant fait ces dernières années des progrès notables. Ce soupçon et certaines faiblesses persistantes n'en continuent pas moins à menacer la crédibilité du MDP et la viabilité à long terme des marchés internationaux du carbone. Le MDP doit donc améliorer ses normes et résultats par une réforme fondamentale de ses procédures opérationnelles. Le MDP doit également intensifier ses efforts pour permettre à un plus grand nombre de pays d'accéder à ses avantages de manière significative.

Enfin, le MDP doit **renforcer et restructurer sa gouvernance** pour devenir une organisation plus efficace et à même de rendre des comptes. En dépit de progrès récents louables, le MDP souffre encore d'une réputation de lenteur, d'opacité, de politisation et de manque de réactivité. Pour pallier ces insuffisances et redorer son blason, le MDP doit répartir stratégiquement les responsabilités entre son organe exécutif et son personnel, améliorer son ouverture et sa transparence et multiplier les opportunités de participation des parties prenantes, créer des mécanismes pour le traitement des recours et des réclamations, et enfin réduire les coûts et les lenteurs.

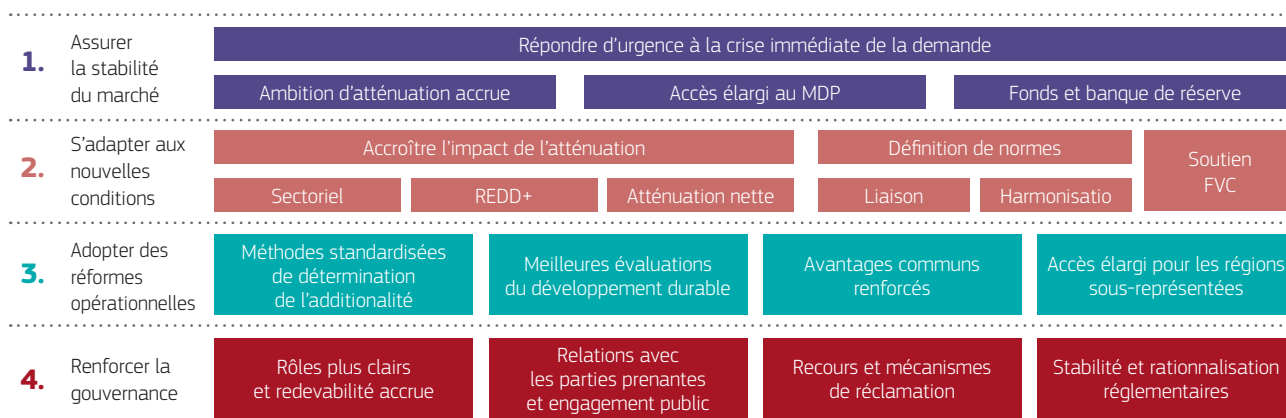
Des marchés du carbone bien régulés peuvent contribuer à éviter les risques inacceptables liés à une catastrophe climatique. Ils permettent de réduire les coûts et de promouvoir une action climatique ambitieuse dans le monde entier plus efficacement que n'importe quelle autre politique internationale élaborée dans ce domaine jusqu'ici. Ils ont également fait la preuve de leur considérable potentiel à mobiliser des financements du secteur privé. Les marchés du carbone lient pays développés et pays en voie de développement, et les incitent à s'attaquer ensemble au changement climatique.

En dépit de nombreux succès, le MDP (à ce jour l'unique marché du carbone réellement mondial) est en train de s'effondrer pour des raisons qui lui sont extérieures, et les États se doivent d'intervenir pour éviter cette chute. Le MDP est, reconnaissons-le, un instrument imparfait, et il est possible qu'à la fin de la décennie, de nouveaux mécanismes prometteurs émergent. Le MDP reste néanmoins, encore pour un certain temps, le moyen le plus efficace de promouvoir une collaboration concrète entre les pays en voie de développement, les pays développés et le secteur privé, et c'est la raison pour laquelle il doit être préservé. La consolidation et la réforme du MDP ne sont pas des fins en soi, mais un moyen d'encourager l'action et de créer des passerelles essentielles vers de futures solutions. C'est pourquoi les États doivent enrayer la chute continue du marché du MDP, tout en modernisant l'institution pour qu'elle remplisse son rôle fondamental.

Sur la base de ces considérations, nous avons formulé un ensemble de recommandations concrètes contribuant à résoudre la crise à court terme du marché du carbone et à jeter les bases d'un fonctionnement efficace des mécanismes de marché, y associant au besoin le MDP, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Ces recommandations sont intégralement énoncées dans les sections ci-après, tout comme les vues exprimées par les parties prenantes sur les différentes questions et les résultats de nos recherches qui sous-tendent nos recommandations.

Le Groupe d'experts exhorte à la mise en œuvre de ses recommandations dans leur intégralité et sans retard, conformément à un calendrier convenu prévoyant leur entrée en vigueur au plus tard lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue pour décembre 2013.

Graphique 1: aperçu des recommandations



Recommandations :

Le Groupe d'experts recommande les 51 actions suivantes, qui se répartissent sur 12 domaines, pour s'attaquer à la crise des marchés internationaux du carbone et préparer le MDP pour l'avenir (les acteurs responsables de chaque recommandation figurent entre parenthèses à la fin de chaque paragraphe) :

1. Répondre d'urgence à la crise immédiate de la demande

- 1.1 Revoir d'urgence à la hausse les ambitions en matière d'atténuation en renforçant les engagements pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'en adoptant des politiques et mesures internes correspondantes. Il est de prime importance pour l'avenir des marchés internationaux du carbone que les cibles en matière d'atténuation soient redéfinies à la hausse et prises au sérieux. **(Gouvernements nationaux)**
- 1.2 Assurer l'accès au MDP en tant qu'outil destiné à aider les gouvernements nationaux (et les émetteurs qu'elles régulent) à atteindre leurs objectifs d'atténuation avec un bon rapport coût-efficacité. L'utilisation du MDP ne devrait pas détourner l'attention des actions d'atténuation efficaces au niveau national. Pour libérer le plein potentiel du MDP, tous les pays doivent être en mesure d'utiliser des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), pas uniquement ceux dotés d'objectifs d'atténuation en vertu du Protocole de Kyoto. **(Gouvernements nationaux, Conseil exécutif du MDP)**
- 1.3 Étudier la mise en place d'un nouveau fonds et/ou permettre à des fonds existants ou émergents d'acheter et d'annuler une partie de leur excédant actuel d'URCE. Les gouvernements nationaux pourraient être invités à répondre à une partie de leurs engagements dans le domaine du financement international du carbone par des contributions à ce fonds. Le Conseil exécutif du MDP pourrait être autorisé à utiliser une partie des réserves financières du MDP pour mettre ce fonds en place et lancer les opérations. **(Gouvernements nationaux, Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), Conseil exécutif du MDP)**

- 1.4 Étudier la création d'une institution faisant, de facto, office de banque de réserve pour les URCE, chargée de stabiliser le marché. **(CMP, Conseil exécutif du MDP)**
- 1.5 Dans l'attente du retour à une détermination réaliste des prix sur les marchés des URCE, il faudrait faire attention en augmentant l'offre en URCE de ne pas décourager les développeurs de projet ou les investisseurs. **(Conseil exécutif du MDP)**

2. Élaborer de nouvelles approches pour améliorer l'impact de l'atténuation

- 2.1 Développer et tester des approches sectorielles dans le cadre du MDP, tout en préservant la disponibilité de l'approche projet actuelle. **(Conseil exécutif du MDP)**
- 2.2 Développer et tester des programmes basés sur l'approche projet et/ou des programmes REDD+ au niveau national/sub-national, tout en mettant en œuvre des contrôles adaptés pour atténuer les risques. **(CMP, Conseil exécutif du MDP)**
- 2.3 Élaborer et tester des approches destinées à atteindre un impact net d'atténuation, pour l'acheteur comme pour le vendeur, tout en évitant de décourager les développeurs de projet et les investisseurs. **(CMP, Conseil exécutif du MDP)**
- 2.4 Cesser d'enregistrer de nouveaux projets relatifs à des gaz dont le coût marginal de réduction est comparativement faible (par exemple, des projets réduisant le HFC-23 et des projets réduisant le N₂O des usines produisant de l'acide adipique), qui ont évolué au point d'être prêts à sortir du champ d'action du MDP. Des dispositions réglementaires pourront être nécessaires pour assurer l'élimination progressive de ces gaz industriels. **(CMP, Conseil exécutif du MDP)**

3. Définir des normes solides permettant d'établir des liens et une harmonisation

- 3.1 Identifier et élaborer des normes anticipant les besoins des mécanismes émergents basés sur le marché, en particulier en matière de mesure, de notification, et de vérification des réductions d'émissions, ainsi que de suivi des résultats d'atténuation. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

- 3.2 Rechercher activement des opportunités de collaboration avec d'autres mécanismes basés sur le marché, y compris ceux conçus et mis en œuvre au niveau national, autour de fonctions communes telles que la définition de normes, l'accréditation, l'enregistrement et la délivrance, le renforcement des capacités et la communication. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**
- 3.3 Assurer la comparabilité entre les normes utilisées dans les différents mécanismes basés sur le marché, à la fois dans et hors du cadre de la Convention, afin de minimiser les incohérences réglementaires, de préserver l'intégrité environnementale et de promouvoir la fongibilité. **(Autorités nationales)**
- 3.4 Créer un registre commun permettant de suivre efficacement les résultats en matière d'atténuation, afin d'éviter les doubles comptages entre les différents types de mécanismes basés sur le marché. **(Gouvernements nationaux, Secrétariat de la CCNUCC)**
- 3.5 Améliorer l'engagement en matière de régulation et les efforts relationnels avec les régulateurs des systèmes d'échange d'unités d'émission, y compris par la diffusion des enseignements tirés du MDP. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

4. Soutenir la mise en œuvre rapide du Fonds vert pour le climat

- 4.1 Promouvoir l'utilisation des normes et méthodes du MDP dans la comptabilisation des paiements pour les résultats vérifiés, afin de tirer parti des succès, connaissances et ressources du MDP. **(Conseil du Fonds vert pour le climat, Conseil exécutif du MDP)**
- 4.2 Appliquer les normes et méthodes élaborées dans le cadre du MDP pour faciliter la mise en œuvre des activités d'atténuation soutenues par le Fonds vert pour le climat. **(Conseil du Fonds vert pour le climat, Conseil exécutif du MDP)**

5. Mettre en œuvre des méthodes normalisées d'évaluation de l'additionnalité

- 5.1 Accroître l'emploi d'approches normalisées, telles que les standards de performance (*performance benchmarks*), pour l'évaluation de l'additionnalité. Ceux-ci devraient être établis avec prudence afin de garantir l'additionnalité pour un ensemble de projets

similaires, et tenir compte de facteurs technologiques et contextuels spécifiques, en rompant avec des tests d'additionnalité financière plus subjectifs et invérifiables. Ces changements ne devraient en aucun cas conduire à un affaiblissement des tests d'additionnalité tels que pratiqués actuellement, et pourrait en fait conduire à mettre en cause le maintien de certaines technologies dans des lieux spécifiques où elles sont probablement la norme. Un calendrier devrait être établi pour la mise en place de ces changements. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

- 5.2 Identifier des listes positives dans le but de simplifier les évaluations de l'additionnalité pour des types de projet et des contextes dans lesquels le risque de non-additionnalité est limité. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**
- 5.3 S'assurer que l'attention des dispositifs incitatifs s'oriente constamment vers les nouvelles générations de technologies, afin d'encourager l'évolution technologique. Pour cela, des niveaux de référence et paramètres normalisés doivent être constamment revus, en suivant le rythme du progrès technologique. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

6. Veiller à ce que les projets du MDP contribuent au développement durable

- 6.1 Lors du processus d'approbation des projets, évaluer de manière transparente, participative et objective la contribution des projets du MDP au développement durable. Lorsque des pays hôtes ne sont pas en mesure de le faire, et à leur demande, le Conseil exécutif du MDP pourrait désigner pour ce faire une autorité indépendante appropriée et acceptable pour tous, et devrait également aider les gouvernements nationaux à développer une telle capacité. **(Pays hôte, Conseil exécutif du MDP)**
- 6.2 Notifier l'impact en termes de développement durable, le surveiller et le vérifier de manière plus systématique et rigoureuse tout au long de la durée de vie d'un projet du MDP. Les participants à un projet devraient être tenus d'exposer, dans leur demande d'enregistrement et de délivrance, la manière dont un projet aide le pays hôte à réaliser le développement durable d'une manière permettant la comparaison entre projets. **(Pays hôte, Conseil exécutif du MDP, participants au projet)**

- 6.3 Renforcer les garde-fous contre les impacts négatifs sur le développement durable. Lorsqu'il est allégué de manière crédible qu'un projet a des incidences négatives, le pays hôte devrait mener une enquête et, si elles sont confirmées, prendre des mesures correctives. Un certain nombre d'effets négatifs (par exemple, le recours au travail des enfants) constituent un motif non négociable de rejet d'un projet. **(Pays hôte)**
- 6.4 Permettre à un pays hôte de retirer son approbation d'un projet MPD lorsqu'à l'issue d'une procédure d'évaluation objective et transparente, il s'avère que le projet a un impact préjudiciable sur le développement durable. **(Pays hôte, Conseil exécutif du MDP)**
- 6.5 Apporter un soutien accru, y compris par le développement des capacités et des exemples de bonnes pratiques, à des pays hôte qui en font la demande, afin de mettre en pratique les fonctions ci-dessus. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

7. Renforcer les retombées positives et étendre le champ d'application des technologies énergétiques

- 7.1 Encourager le développement accru de projets générateurs de retombées positives importantes (par exemple, des projets de services au niveau des ménages), y compris en simplifiant les exigences, en normalisant les procédures d'enregistrement et de délivrance, et en utilisant des listes positives. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**
- 7.2 Explorer des opportunités de coopération avec d'autres institutions internationales et mécanismes financiers pour soutenir les retombées positives générés par les projets du MDP. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**
- 7.3 Promouvoir, dans le cadre du MDP, une meilleure prise en compte des nouvelles technologies énergétiques, telles que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, ainsi que le captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques. **(Pays hôte, Conseil exécutif du MDP)**



0268: Projet de Lages au Brésil pour éviter la formation de méthane. Communautés locales utilisant des machines pour travailler dans des zones reboisées. Le projet Lages n'utilise que du bois issu de zones reboisées.

Julio Alberto Pavese

7.4 Encourager le développement de technologies en collaboration, ainsi que l'innovation technologique au niveau local. **(Conseil exécutif du MDP)**

8. Encourager un meilleur accès au MDP des régions sous-représentées

8.1 Donner la priorité au développement de projets du MDP dans les pays en voie de développement autres qu'à revenu élevé, pour lesquels très peu de projets se sont vus attribuer des URCE. **(CMP, Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

8.2 Améliorer la comptabilisation de la demande contenue (suppressed demand) en services énergétiques, de manière à accroître le potentiel de participation au MDP des pays à faible revenu dont les niveaux d'émission actuels sont faibles. **(Conseil exécutif du MDP)**

8.3 Accélérer le développement de paramètres normalisés, y compris des niveaux de référence et des procédures simplifiées pour les services au niveau des ménages (par exemple, l'électrification, la purification de l'eau, l'assainissement, la cuisson des aliments) et les services publics (programmes de transports collectifs, d'éclairage public et d'énergies renouvelables municipaux). **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

8.4 Mettre en place un nouveau dispositif de subventions et étendre le système existant de prêts afin de réduire encore les obstacles de nature financière à la mise en œuvre de projets du MDP. **(Conseil exécutif du MDP)**

8.5 Mobiliser des financements pour le renforcement des capacités pour l'accueil de projets MDP dans les pays sous-représentés. **(Banques de développement internationales, régionales et nationales)**

8.6 Partager les expériences et les bonnes pratiques, surtout à l'intérieur même des régions. **(Autorités nationales désignées)**

9. Repenser les dispositifs de gouvernance existants

9.1 Réorienter le Conseil exécutif du MDP vers des questions de politique et de stratégie, tout en déléguant au Secrétariat de la CCNUCC la prise de décision spécifique aux projets et technique (y compris les décisions relatives aux demandes d'enregistrement et de délivrance). **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

9.2 Adopter un cadre de redevabilité pour clarifier et renforcer la relation entre le Conseil exécutif du MDP et le Secrétariat de la CCNUCC. Ce cadre devrait inclure un accord de niveaux de service, avec des indicateurs de performance destinés au Secrétariat de la CCNUCC, dans le cadre du Plan de gestion annuel, et le Conseil exécutif du MDP devrait être responsable de la gestion de la performance du Secrétariat de la CCNUCC en relation avec l'exécution de ces obligations. Ce cadre devrait également préciser ce que devrait faire le Conseil exécutif du MDP pour faciliter les tâches du Secrétariat de la CCNUCC et pour lui permettre de remplir son mandat. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

9.3 Élaborer et mettre en œuvre des codes de conduite solides applicables à tous les membres de la structure de gouvernance du MDP, y compris le Conseil exécutif du MDP et le Secrétariat de la CCNUCC. Ces codes de conduite doivent comporter les moyens pour évaluer et résoudre de façon objective les conflits d'intérêts. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

9.4 Réviser les critères de composition du Conseil exécutif du MDP afin de refléter non seulement la répartition régionale, mais aussi les connaissances et l'expérience professionnelles (par exemple, des marchés du carbone, de l'économie, de la communication, de la législation, de la gouvernance et d'expérience de travail au sein d'autres conseils). Sur la base de tels critères révisés, un processus transparent de sélection des candidats, après un appel public à candidature, devrait être conduit par un comité de sélection. Le comité proposerait des candidats qui seraient nommés par des gouvernements nationaux. **(Gouvernements nationaux)**

9.5 Imposer des limites de renouvellement du mandat des membres du Conseil exécutif du MDP, en prenant en compte à la fois les mandats assurés en qualité de membre et de membre suppléant. La limite de durée suggérée est de deux mandats de trois ans. Après six années combinées de service, que ce soit en qualité de membre ou de membre suppléant, une personne ne devrait plus pouvoir être nommée à nouveau en tant que membre du Conseil exécutif du MDP. Il serait bon de veiller à ce que les dates d'expiration des mandats soient décalées pour que le Conseil exécutif du MDP soit constitué d'un mélange de membres expérimentés et de nouveaux membres, et conserve une mémoire institutionnelle. **(Gouvernements nationaux)**

9.6 À long terme, le MDP devrait évoluer vers un système de fonctionnement plus décentralisé dans lequel la délivrance des URCE pourrait être effectuée par des gouvernements nationaux et régionaux certifiés, conformément aux lignes directrices du Conseil exécutif du MDP. **(Gouvernements nationaux, CMP)**

10. Améliorer les interactions avec les parties prenantes et l'implication du public

10.1 Améliorer l'accessibilité et répondre aux parties prenantes de manière adéquate et professionnelle, en apportant une prompt réponse aux plaintes et demandes d'information. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

10.2 Désigner au sein du Secrétariat de la CCNUCC un correspondant ou « gestionnaire de compte » à l'intention des parties prenantes, en relation avec des dossiers individuels, en mesure d'apporter des éclaircissements et des recommandations techniques. **(Secrétariat de la CCNUCC)**

10.3 Adopter une politique de communication stratégique comprenant des procédures pour répondre aux critiques et pour permettre la diffusion d'informations exactes et accessibles à l'intention d'un public large, afin de veiller à une couverture objective des questions liées au MDP. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

10.4 Mettre en place des lignes directrices concernant des procédures locales de consultation adéquates pour faire en sorte que les parties prenantes locales soient dûment informées et consultées en relation avec des activités de projet proposées. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

11. Mettre en place des mécanismes indépendants pour les recours et les réclamations

11.1 Mettre en œuvre le mécanisme de recours, actuellement en cours de négociation, pour les décisions d'enregistrement et de délivrance. Un recours devrait être disponible tant contre les décisions positives (approbations) que les décisions négatives (rejets). Les motifs de recours devraient être limités à des questions de procédure et de fond afférentes aux modalités et procédures du MDP. Les dispositions devraient interdire les recours frivoles ou vexatoires, exiger que les recours soient exercés dans des délais raisonnables et définis,

et exiger que les requérants répondent à des conditions de recevabilité. Les décisions en réponse à un recours devraient inclure la confirmation, le renvoi, l'annulation et/ou la modification de la décision. L'organe d'appel devrait être indépendant du Conseil exécutif du MDP et fonctionner conformément à un code de déontologie et de conduite rigoureux. Les membres de l'organe d'appel devraient être nommés par la CMP. **(CMP)**

11.2 Mettre en place un mécanisme de réclamation pour les parties prenantes locales pour régler les préoccupations environnementales et sociales, et pour faciliter la résolution de problèmes survenant après l'enregistrement d'un projet, dans le respect scrupuleux de la souveraineté nationale et sans empiéter sur les opérations des projets en cours. Le mécanisme devrait être mis en place au niveau national, mais peut être soutenu par des institutions existantes du MDP, à la demande du pays hôte. **(Pays hôte)**

12. Promouvoir la stabilité et la rationalisation réglementaires

12.1 Désigner, au sein des membres du Conseil exécutif du MDP, un « champion » chargé d'identifier et de proposer des mesures de rationalisation, avec le soutien du Secrétariat de la CCNUCC. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

12.2 Poursuivre la numérisation du contenu et l'automatisation des procédés de travail, afin de favoriser la transparence et la cohérence. **(Secrétariat de la CCNUCC)**

12.3 Accroître l'utilisation d'approches et d'éléments normalisés dans les procédures de validation et de vérification. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

12.4 Renforcer la formation des entités opérationnelles désignées et la communication avec ces dernières afin d'assurer une compréhension commune des règles et des attentes en matière de résultats des validations et des vérifications. Des formations parallèles devraient également être mises à la disposition des développeurs de projets. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

12.5 Réviser des règles et procédures uniquement sur des points prédéfinis, afin de garantir un certain degré de stabilité et de cohérence dans l'application et l'interprétation des règles en vigueur, tout en évitant une application rétroactive. **(Conseil exécutif du MDP, Secrétariat de la CCNUCC)**

À propos du Dialogue de politique générale sur le MDP :

Le Dialogue de politique générale sur le MDP a été lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Durban, Afrique du Sud, en 2011, par la Présidence du Conseil exécutif du MDP et le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Sa vocation était de formuler des recommandations sur la meilleure façon de positionner le MDP pour répondre aux opportunités et défis futurs, ainsi que sur la façon d'assurer l'efficacité du MDP dans sa contribution à l'action climatique mondiale future.

Un Groupe d'experts indépendant de haut niveau de 11 personnes représentant de façon équilibrée les différentes expertises et régions, a été constitué pour conduire le Dialogue de politique générale sur le MDP. Il a commandité un programme d'étude de grande ampleur traitant de 22 thèmes regroupés en trois domaines principaux : l'impact

du MDP à ce jour ; la gouvernance et les opérations du MDP ; et le futur contexte dans lequel pourrait fonctionner le MDP. Il a également lancé un programme de consultation des parties prenantes en organisant des dizaines de rencontres, formelles et informelles, de par le monde.

Le rapport complet du Groupe d'experts comporte un aperçu des informations réunies par les résultats de ses recherches, ses consultations avec les parties prenantes ainsi que ses conclusions. Il a été présenté à l'occasion de la 69^{ème} réunion du Conseil exécutif du MDP (septembre 2012), avant d'être publié. Le rapport complet, ainsi que les rapports des recherches et les synthèses des consultations avec les parties prenantes, sont disponibles sur le site Internet du Dialogue de politique générale sur le MDP :

www.cdmpolicydialogue.org



À PROPOS DU DIALOGUE DE POLITIQUE GÉNÉRALE SUR LE MDP :

Le Dialogue de politique générale sur le MDP a été lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Durban, Afrique du Sud, en 2011, par la Présidence du Conseil exécutif du MDP et le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Sa vocation était de formuler des recommandations sur la meilleure façon de positionner le MDP pour répondre aux opportunités et défis futurs, ainsi que sur la façon d'assurer l'efficacité du MDP dans sa contribution à l'action climatique mondiale future.

Un Groupe d'experts indépendant de haut niveau de 11 personnes représentant de façon équilibrée les différentes expertises et régions, a été constitué pour conduire le Dialogue de politique générale sur le MDP. Le rapport complet du Groupe d'experts comporte un aperçu des informations réunies par les résultats de ses recherches, ses consultations avec les parties prenantes ainsi que ses conclusions. Il a été présenté à l'occasion de la 69^{ème} réunion du Conseil exécutif du MDP (septembre 2012), avant d'être publié. Le rapport complet, ainsi que les rapports des recherches et les synthèses des consultations avec les parties prenantes, sont disponibles sur le site Internet du Dialogue de politique générale sur le MDP :

www.cdmpolicydialogue.org

